



# **FORMATION SPÉCIALISÉE SANTE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FS-SSCT) DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**REUNIE LE 21 NOVEMBRE 2024**

## **DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Directeur régional,

les gels budgétaires réalisés par le précédent gouvernement fin mars 2024 ont provoqué un séisme dans les services mettant un coup d'arrêt brutal à la mobilité des agents, aux déplacements, à des dépenses de fonctionnement courant. Certaines régions se sont trouvées en quasi cessation de paiement au mois de juin.

La poursuite de la politique d'austérité budgétaire est annoncée en 2025 dans les trois versants de la fonction publique avec toujours moins de services publics et une dégradation organisée des conditions de vie et de travail des agents.

Les annonces de coupes budgétaires d'une ampleur inégalée sont annoncées dans le cadre du PLF 2025 par le gouvernement récemment mis en place, dans un contexte d'autant plus inquiétant que les services vont commencer l'année 2025 avec d'importantes dettes accumulées cette année, du fait du gel des budgets de fonctionnement.

Dans ce contexte, nous manifestons de vives inquiétudes sur les conditions de travail des agents avec une attention particulière sur les projets immobiliers qui consistent le plus souvent à densifier les bâtiments, notamment en argumentant sur le fait que le télétravail s'est beaucoup développé depuis la crise du COVID-19 en 2020. Ainsi, le risque ou l'éventualité est que chaque agent ne dispose pas au final de son propre espace de travail dans des reconfigurations possibles des locaux.

Avec l'expérimentation que vous avez décidée de mener à la DREAL de mettre en place la semaine en 4 jours, sans réduction du temps de travail, s'ouvre aussi un nouveau point de vigilance sur les risques accrus liés à un allongement des journées de travail pour les agents qui choisiront cette modalité, dans un contexte déjà tendu dans les services par le manque de personnel, une intensification du travail, des intérimaires qui se prolongent et un nombre d'heures écrêtées qui représente 19 ETP, malgré la récupération d'une demi-journée supplémentaire de temps de déplacement par mois. Pour la CGT, nous avons manifesté notre désaccord sur la mise en place de la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail, et aussi notre réelle préoccupation pour les agents des services du personnel de la DREAL et la surcharge de travail que va générer la mise en place de cette expérimentation, tandis que la situation est déjà très tendue dans les services de proximité, que ce soit à Lyon ou à Clermont-Ferrand.

Sur le plan de la santé des agents, au niveau du ministère, une augmentation significative des budgets consacrés à l'accompagnement psychologique des agents est constatée. Nous souhaiterions savoir s'il y a au sein des services de la DREAL une évolution du nombre de jours de coaching d'agents ou d'équipe de travail.

Nous soulignons que les réorganisations successives vécues par les agents depuis la création des DREAL en 2008/2009, et en particulier la fusion des deux services ex-Auvergne et ex-Rhône-Alpes, ont créé des tensions et parfois conduit à l'épuisement des agents. La dernière réorganisation avec le transfert d'agents dans les centres de gestion financière à la DRFIP à Lyon et à la DDFIP à Clermont-Ferrand et le repositionnement d'un certain nombre d'agents, la mise à disposition d'agents dans le cadre de l'expérimentation RNN, ont été mis en place sans moyen supplémentaire d'accompagnement avec des agents trop longtemps en attente d'informations sur leur devenir, et parfois en souffrance. Nous souhaiterions qu'un point soit effectué lors de cette FS-SSCT sur la situation actuelle.

En ce qui concerne la santé des agents, le ministère de l'environnement est en train de mettre en place la protection sociale complémentaire avec le contrat collectif à adhésion obligatoire « santé ». Le ministère a attribué le marché à ALAN, une start-up. Outre le fait que nous estimons que ce choix ne répond pas à un certain nombre d'exigences notamment de proximité en ne mettant à disposition qu'un dispositif d'accès numérique, nous dénonçons aussi que cette entreprise n'offre pas les mêmes garanties qu'une mutuelle. Nous soulignons que le ministère a refusé toutes les propositions d'amélioration du panier de base, contrairement à ce qui semble avoir été possible dans d'autres ministères. Nous dénonçons aussi les conditions de précipitation dans lesquelles il est demandé aux agents de s'affilier sans qu'ils aient obtenu toutes les informations nécessaires, et pu apprécier les conditions de remboursement de leurs dépenses de santé, avant de résilier leur mutuelle actuelle. Nous craignons aussi que l'adhésion à ALAN subisse dans les années à venir des augmentations importantes, comme c'est déjà le cas là où l'entreprise a précédemment obtenu le marché, dans un contexte où le taux de remboursement des frais par la sécurité sociale devrait diminuer et de nouveaux médicaments devraient être déremboursés. Sur le volet prévoyance, les résultats de la consultation ont été annoncés. L'affiliation ne sera pas obligatoire. En revanche, nous pointons d'ores et déjà le coût élevé par rapport à la prévoyance à laquelle souscrit actuellement un certain nombre d'agents, notamment ceux affiliés aujourd'hui à la MGEN.

Au regard des coupes budgétaires annoncés, nous réaffirmons toute l'importance de la politique sociale ministérielle. Nous serons vigilants sur les moyens dédiés à l'ensemble de l'action sociale et son évolution. Ainsi, nous réaffirmons l'importance et l'obligation de financer la restauration collective et les actions de prévention santé qui correspondent à des besoins. Nous souhaiterions avoir des précisions sur les budgets de restauration, la fréquentation des restaurants ayant augmenté notamment du fait de l'harmonisation des subventions repas. Nous attirons l'attention de la direction sur le fait qu'il ne faudrait pas que les « tiraillements » sur le budget de fonctionnement de la DREAL et les retards de paiement des subventions aux gestionnaires de cantine puissent mettre en difficulté les structures gestionnaires. C'est un point de vigilance à avoir.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les conséquences non souhaitables de la baisse des crédits en 2025, cumulée avec les dettes importantes accumulées en 2024, sur les actions de prévention des risques professionnels, le handicap et les autres actions sociales.

Visant l'ensemble de la fonction publique, les annonces médiatiques à l'emporte-pièce ne font que stigmatiser les fonctionnaires et les agents publics, sans considération pour leur engagement et leur implication pour remplir des missions de service public avec des moyens en constante diminution.

Le gouvernement a déjà annoncé vouloir imposer trois jours de carence aux agents de la fonction publique en cas d'arrêt maladie et une diminution de la prise en charge de 100 à 90 % de la rémunération versée aux agents quand ils sont malades, comme si c'était un choix de leur part...

Enfin, la revalorisation de la valeur du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour en 2025 contrairement aux revendications que nous portons pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat du point depuis 2000, et en particulier suite au gel du point depuis 2010.

La question des salaires est cruciale face à l'augmentation de l'immobilier et à ses conséquences sur les agents qui trouvent de plus en plus de difficultés à se loger correctement, sans devoir s'éloigner de manière importante des centres-villes et devoir faire face à d'autres coûts importants, en particulier en déplacement. Cela constitue une préoccupation majeure.

Face à la diminution importante du nombre de réunions de la FS-SSCT, nous exprimons le souhait de revenir à des réunions plus fréquentes sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, avec des FS-SSCT plus fréquentes.